



# Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

**7655<sup>e</sup>** séance

Jeudi 24 mars 2016, à 10 heures

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Gaspar Martins . . . . .	(Angola)
<i>Membres :</i>	Chine . . . . .	M. She Bo
	Égypte . . . . .	M. Aboulatta
	Espagne . . . . .	M. González de Linares Palou
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Pressman
	Fédération de Russie . . . . .	M. Ilichev
	France . . . . .	M. Lamek
	Japon . . . . .	M. Yoshikawa
	Malaisie . . . . .	M. Ibrahim
	Nouvelle-Zélande . . . . .	M. Van Bohemen
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Rycroft
	Sénégal . . . . .	M. Seck
	Ukraine . . . . .	M. Yelchenko
	Uruguay . . . . .	M. Rosselli
	Venezuela (République bolivarienne du) . . . . .	M. Suárez Moreno

## Ordre du jour

La situation en Somalie

Rapport du Secrétaire général sur la Somalie (S/2016/27)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation en Somalie**

#### **Rapport du Secrétaire général sur la Somalie (S/2016/27)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 37 du règlement provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Somalie à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2016/273, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par l'Angola, l'Égypte, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la France, le Japon, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Sénégal, l'Ukraine et l'Uruguay.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2016/27, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Somalie.

Le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Angola, Chine, Égypte, France, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Fédération de Russie, Sénégal, Espagne, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du)

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2275 (2016).

*La séance est levée à 10 h 10.*